Culture Coop

LE MAGAZINE DONT VOUS ÊTES LE PRINCIPE ACTIF

NUMÉRO 09
AUTOMNE 2023

STAGES D'INSERTION

Les jeunes mettent le cap sur leur avenir

L'INTERVIEW

ALAIN DI CRESCENZO, PRÉSIDENT DE LA FNCE : « LES CAISSES D'EPARGNE, PIONNIÈRES DE L'ÉPARGNE ET DE LA PRÉVOYANCE »

L'ACTU VUE PAR MARYLINE FILIPPI

LA RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES

TOUT LE MONDE EN PARLE

PARCOURS CONFIANCE : 15 ANS, ÇA COMPTE !

Fédération Nationale
CAISSE D'EPARGNE

www.societaires.caisse-epargne.fr

Envie d'aider les jeunes ? Votez pour votre coup de cœur !

Du 15 novembre au 15 décembre 2023, soutenez un projet utile et solidaire sur www.coupsdecoeur.caisse-epargne.fr

COUPS DE CŒUR
#PlusProchePlusUtile avec les jeunes

PARIS 2024 | PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

CAISSE D'EPARGNE
Vous être utile.

Participation et vote soumis à conditions, voir détail dans le règlement de jeu disponible sur le site www.coupsdecoeur.caisse-epargne.fr
FNCE 2023. Fédération nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance – 5 rue Masseran 75007 Paris. Association régie par les dispositions des articles L. 512-85 à L. 512-105 du Code monétaire et financier, par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Siren : 429 351 208 – Code APE : 9499Z. Crédit photo : Azman L / Getty Images.

10

INTERVIEW

Alain
Di Crescenzo

32

TOUT LE MONDE EN PARLE

15 ans
de confiance,
ça compte !

30

EN CLAIR

L'épargne
et le sport

14

LE DOSSIER

Le Belem,
monument historique
et lieu de transmission

**Actus/
Replay/
Enjeux/
Success story...**

SOMMAIRE

Actualité

L'actu vue par

En clair

05 **L'édito**
par Alain Di Crescenzo, président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

06 **Arrêt sur images**
Les actualités du réseau Caisse d'Epargne et du Groupe BPCE

10 **L'interview**
Alain Di Crescenzo, président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

12 **Actualité**
Le mécénat : une empreinte locale et durable

14 **Le Dossier**
Le Belem, monument historique et lieu de transmission

20 **Replay**
Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne : une plongée dans le temps

22 **L'actu vue par**
Maryline Filippi, professeure d'économie à Bordeaux Sciences Agro et chercheuse associée à l'INRAE

24 **Enjeux**
- Green Deal, vers une finance durable
- Label B Corp, la reconnaissance de l'impact positif

28 **En clair**
- La cryptomonnaie
- L'épargne et le sport

32 **Tout le monde en parle**
Parcours Confiance, 15 ans, ça compte !

36 **Grand Angle**
Finances & Pédagogie, acteur majeur de l'éducation financière

40 **Success Story**
Service Civique : solidarité et citoyenneté

42 **L'interview engagée**
Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS

FNCE

Culture Coop
LE MAGAZINE DONT VOUS ÊTES LE PRINCIPE ACTIF

NUMÉRO 09 - AUTOMNE 2023

- Directeur de la publication : **Pierre Macé**
- Directeur de la rédaction : **Cédric Turini**
- Rédacteur en chef : **Frankie Fourques**
- Coordination & iconographie : **Vincent Ferlicoq**
- Rédaction : **Guénaëlle Bezault, Pascal Briend, Alexandra Gérard, Laure de Llamby, Rose Villeneuve**
- Conception : **Les Éditions de l'Épargne**
- Illustration de couverture : **Julien Grataloup**
- Crédits photos & illustrations : **Adobe Stock : artographer34, Ben, BullRun, ericsan, Prostock-studio, www.artais.com, G. Bezault, V. Ferlicoq/FNCE, Finances & Pédagogie, Maxime Franusiak / Fondation Belem, GraphicObsession ; Sergey Robins, Image Source, Paris 2024 O. Panier des Touches, Vladimir Pomortzeff / Alamy Arnaud Robin, Kathleen Rengnet, Orphea Studio 4, Photononstop : Mitch Blunt, Alain Le Bot, Katie Edwards, John Holcroft, Ingram, Nick Shepherd / Ikon Images, Frédéric Soreau, D.R.**

Culture Coop est une publication de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, 5 rue Masseran - 75007 Paris www.federation.caisse-epargne.fr Association régie par la disposition des articles L.512-85 à L.512-105 du Code monétaire et financier, par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. SIREN : 429 351 208 Code APE : 9499Z N° ISSN : 2606-8400

Vous avez des suggestions, contactez-nous à l'adresse **fnce@fnce.caisse-epargne.fr** *ou par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus.*

Fédération Nationale CAISSE D'EPARGNE

l'édito

Alain Di Crescenzo,
président de la Fédération nationale
des Caisses d'Epargne

CultureCoop
LE MAGAZINE DONT VOUS ÊTES LE PRINCIPE ACTIF

Cap sur l'avenir

Dans une période agitée par de multiples changements, les Caisses d'Epargne gardent le cap, fidèles à leurs engagements. En tant que banques coopératives 100 % régionales, elles incarnent plus que jamais l'esprit pionnier de leur origine en accompagnant le développement économique et sociétal des territoires, tout en portant une attention aux besoins de celles et ceux qui y vivent.

Notre engagement en faveur de la jeunesse illustre cette volonté d'agir dans l'intérêt général. Après un nouvel appel à projets pour être « PlusProchePlusUtile avec les jeunes » et une étude qui nous a permis de mieux appréhender leur situation, leurs besoins et leurs attentes, nous renforçons notre action. Avec l'aide de la Fondation Belem Caisse d'Epargne et d'associations locales, nous embarquons plusieurs centaines de jeunes sur le pont du prestigieux trois-mâts Belem pour des stages d'insertion, leur offrant ainsi un instant suspendu dans le temps pour ouvrir une nouvelle voie sur leur avenir. Parmi eux seront sélectionnés les Éclaireurs, ces jeunes équipiers qui accompagneront la Flamme Olympique de Paris 2024 dans son périple jusqu'à Marseille. C'est tout un symbole qui illustre l'alliance des valeurs des Jeux Olympiques et des valeurs coopératives que nous portons. Ensemble nous démultiplions notre utilité, ensemble nous contribuons à une société plus inclusive.

Utilement vôtre.

01

Sensibiliser les associations au numérique

Depuis 2021, les Caisses d'Epargne et Solidatech proposent des webinaires gratuits aux salariés et bénévoles du secteur associatif. Ce partenariat initié par la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE) a permis d'accompagner 1 528 associations sur le sujet du numérique et de favoriser leur inclusion digitale.

02

Mesurer son impact ? Un enjeu pour les entreprises

C'est un groupe de travail novateur sur l'engagement des entreprises dans les territoires qui a vu le jour en 2023 sous l'impulsion de l'Impact Tank, think-and-do tank dédié à la valorisation d'innovations sociales à impact positif.
En s'associant à la FNCE et aux Caisses d'Epargne, l'Impact Tank ambitionne, aux côtés de partenaires publics et privés, d'impulser et mesurer les transitions sociales, d'inventer une nouvelle façon de revitaliser les territoires et rétablir des bassins d'emplois durables, de renforcer l'attractivité tout en favorisant la cohésion sociale et les solidarités locales.
Résultats des travaux attendus en fin d'année.

03

Nos « Coups de cœur » sont à l'honneur

Lancé à la suite de l'appel à projets « #UtileEtSolidaire avec les jeunes », le concours Coups de cœur Caisse d'Epargne a permis à 15 associations régionales de porter aux votes leurs projets en faveur de la jeunesse. Une compétition de 37 jours a mobilisé 11 701 votants, avec à la clé, un prix de 5 000 euros pour chacune des 3 associations lauréates. Les représentants de Handicap Agir Ensemble, de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin et d'Ékipé Médical Recherche, ont été conviés à la cérémonie de remise des prix le 24 mai dernier à Paris, au siège de la FNCE. **Pour découvrir leurs réactions, flashez le QR code suivant :**

60 % des jeunes

SE TOURNERAIENT VERS UNE ASSOCIATION EN CAS DE BESOIN*

55 % des associations

RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS POUR ENTRER EN CONTACT AVEC LES JEUNES QUI EN ONT BESOIN*

* Étude Caisse d'Epargne « Regards croisés sur la jeunesse »

04

Étude sur les jeunes : entre optimisme et fragilité

Présentée en avant-première le 1er juin aux parlementaires lors d'un événement au Sénat, l'étude Caisse d'Epargne « Regards croisés sur la jeunesse » a été dévoilée à la presse le 6 juillet à la FNCE. Réalisée avec le soutien de l'institut Audirep, elle fait le point sur les besoins et les attentes de la jeunesse en France. Les résultats reposent sur une enquête menée auprès de 1 604 jeunes (de 18 à 29 ans) et 116 dirigeants d'associations.
Si un quart des jeunes interrogés font part de leurs difficultés à accéder à l'indépendance et de leur angoisse croissante liée aux sujets d'actualité (écologie, crise économique), 70 % d'entre eux restent néanmoins optimistes pour leur avenir. Cette étude et ses déclinaisons régionales sont un outil précieux pour nourrir la réflexion et les actions des Caisses d'Epargne en direction de la jeunesse. Retrouvez tous les résultats sur www.etude.caisse-epargne.fr

05

La transformation de la société se joue aussi au niveau local

Les Caisses d'Epargne sont pleinement engagées pour être utiles à chacun et accompagner le développement économique, sociétal et environnemental des territoires. Images et chiffres à l'appui, cette notion d'utilité est mise en avant dans une vidéo retraçant les actions RSE menées collectivement par les 15 Caisses d'Epargne.
À découvrir en flashant le QR code suivant :

06

Grand Jeu sociétaires « Vous pourrez dire : j'y étais ! »

Du 2 juin au 21 juillet, les sociétaires des Caisses d'Epargne étaient conviés à participer au Grand Jeu de l'été « Vous pourrez dire : j'y étais ! ». Les heureux gagnants ont remporté des lots d'exception : des billets pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 avec nuits d'hôtel. Pour celles et ceux qui souhaiteraient retenter leur chance, rendez-vous sur www.societaires.caisse-epargne.fr.

07

Le trois-mâts Belem a la cote auprès des Français

Le célèbre voilier dont les Caisses d'Epargne sont mécènes depuis 1979, a été sélectionné parmi 14 monuments français pour concourir au titre de « monument préféré des Français ». Après plusieurs semaines de suspens et des milliers de votes, il est arrivé à la 5e place. Un beau classement annoncé lors de l'émission présentée par Stéphane Bern sur France 3, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

08

Lever les freins pour permettre aux femmes d'entreprendre

À l'occasion du salon SME en février (version online) et en septembre 2023, la FNCE a organisé et animé deux conférences avec ses partenaires L-Start, Force Femmes et Les Premières, pour partager les clés de la réussite entrepreneuriale avec un parterre de femmes désireuses de se lancer dans la reprise ou la création d'entreprise. Un partage de conseils et d'expériences indispensable qui a séduit plus de 400 participantes.

Revivez la conférence en flashant le QR code suivant :

09

5e édition des Universités d'Été de l'Économie de Demain : « Vers une économie de la paix »

Le 30 août dernier, Pierre Macé, directeur général de la FNCE, était invité à intervenir aux 5es Universités d'été de l'économie de demain, organisées par le Mouvement Impact France, à la Cité universitaire de Paris. Cette intervention sur le thème de « l'entreprise inclusive, socle de la transition juste » a permis de rappeler les engagements que prennent les Caisses d'Epargne sur le sujet de l'inclusion tant auprès de leurs collaborateurs que de leurs clients et partenaires.

> « L'entreprise doit s'adapter à la situation de ses salariés. C'est le cas notamment pour les Caisses d'Epargne qui ont mis en place des dispositifs d'accompagnement de leurs collaborateurs en situation d'aidant familial. Cette situation, qui touche 1 Français sur 6, nécessite une attention particulière et des moyens spécifiques pour permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation d'exclusion. »

Pierre Macé
Directeur général de la FNCE.

10

Le Pacte vert pour l'Europe : tous concernés

Lors de l'assemblée générale de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) qui se tenait dans les locaux de la FNCE, un débat a été organisé sur le thème « le Green Deal européen, l'avènement d'une nouvelle économie ? ».
Pascal Canfin, député européen et président de la commission Environnement du Parlement européen, a livré sa vision des enjeux de ce Pacte vert pour les citoyens, les entreprises et les banques. Retrouvez la vidéo sur www.federation.caisse-epargne.fr.

Alain Di Crescenzo Président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

“Pionnières de l’épargne et de la prévoyance”

BIO

Alain Di Crescenzo est diplômé de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) et titulaire d'un DEA de mathématiques appliquées. Il a été élu président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne en mai 2023. Il est également président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et président de CCI France, réseau qui fédère les 121 Chambres de commerce et d'industrie réparties sur le territoire français.

> « En mobilisant l'épargne des Français et des entreprises en faveur de projets durables et socialement responsables, les Caisses d'Epargne contribuent à la création d'emplois, à l'innovation et à la transition écologique. »

FNCE Épargne et Caisses d'Epargne… c'est une histoire qui dure ?

Alain Di Crescenzo : Depuis leur création en 1818, les Caisses d'Epargne occupent une place centrale dans le paysage financier français. Avec la création du premier Livret d'épargne (aujourd'hui Livret A), elles se sont engagées dès la première heure en faveur d'une épargne populaire à une époque où les services bancaires étaient réservés à une élite. Elles constituent le premier organisme de dépôt ouvert à tous, sans distinction de fortune, d'âge ou de genre et, pionnières de la prévoyance, elles ont accompagné et conseillé de nombreux citoyens, les incitant à épargner et ainsi à constituer un capital pour faire face aux aléas de la vie.
200 ans plus tard, les Français restent attachés à l'épargne comme en témoigne l'encours de l'épargne réglementée des ménages qui atteint 874 milliards d'euros en 2022 (soit 15 % du patrimoine financier des Français) et l'encours total sur le livret A et le livret de développement durable qui s'établit à 542,1 milliards d'euros en mai 2023. 8 Français sur 10 détiennent un livret A. Mettre de l'argent de côté est devenu un réflexe de précaution… réflexe renforcé dans une période d'incertitude liée au contexte géopolitique et inflationniste. L'épargne apparait alors comme une solution pour se protéger, révélant peut-être également que le modèle de protection sociale mis en place à l'après-guerre ne suffit plus à rassurer.

FNCE L'épargne d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui et les attentes des Français ont évolué au fil du temps. Comment les Caisses d'Epargne se sont-elles adaptées ?

Alain Di Crescenzo : C'est notamment pour répondre aux besoins des épargnants que les Caisses d'Epargne n'ont eu de cesse de faire évoluer leur modèle et leurs services tout au long de leur histoire, à l'image des guichets itinérants qu'elles mettent en place dès 1955 pour permettre aux Français implantés en zones rurales de pouvoir accéder à l'épargne ou bien encore par la diversification des produits financiers dans les années qui suivront. Très tôt, elles ont compris l'importance d' « enseigner le bon usage de l'argent » et ont mis en œuvre des actions concrètes. En 1957, elles renforcent cette ambition pédagogique avec la création de l'association Finances & Pédagogie, qui réalise des actions de sensibilisation et de formation sur le thème de l'argent auprès de tous publics. Chaque année, ce sont près de 50 000 personnes formées et accompagnées. Ces dernières années sont également marquées par la volonté des Caisses d'Epargne de renforcer leurs actions de sensibilisation à l'éducation financière en proposant des outils pédagogiques tels que les publications « Regards sur l'Épargne » ou des programmes pour aider les épargnants à mieux comprendre les produits d'épargne et à prendre des décisions éclairées. Aujourd'hui, les Caisses d'Epargne proposent une gamme étendue de produits d'épargne, allant des comptes sur livret aux placements financiers plus sophistiqués. Elles mettent l'accent sur la personnalisation des offres, en tenant compte des objectifs, du profil de risque et des préférences de chaque client, tout en développant des outils numériques innovants pour simplifier la gestion de l'épargne. Cette digitalisation permet une plus grande autonomie et une meilleure maîtrise de l'épargne, tout en offrant une expérience utilisateur fluide et sécurisée.

FNCE On entend beaucoup parler d'épargne verte, d'épargne responsable. Quelle est la position des Caisses d'Epargne sur ce sujet ?

Alain Di Crescenzo : Via Mirova, filiale du Groupe BPCE et leader de l'épargne responsable en France, les Caisses d'Epargne proposent des produits d'investissement socialement responsable (ISR) qui permettent aux épargnants de concilier rendement financier et impact positif sur la société et l'environnement. Cette approche reflète leur engagement durable et leur rôle actif dans la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Un engagement qui se retrouve dans la définition de leur modèle coopératif de banques-assurances, 100 % régionales, 100 % pionnières dans les transitions de la société et qui appartiennent à leurs clients sociétaires… et qu'elles ont réaffirmé cette année au travers du Contrat d'utilité pour être 100 % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires.

FNCE Pour conclure, quel rôle jouent aujourd'hui les Caisses d'Epargne dans la société française ?

Alain Di Crescenzo : En mobilisant l'épargne des Français et des entreprises en faveur de projets durables et socialement responsables, les Caisses d'Epargne contribuent à la création d'emplois, à l'innovation et à la transition écologique. Grâce à leur engagement en faveur de l'épargne responsable et à leur connaissance des territoires, elles jouent un rôle clé en orientant les investissements vers des initiatives locales à fort impact. Ensemble, les épargnants et les Caisses d'Epargne participent ainsi à la construction d'une société plus durable pour tous.

Mécénat : un engagement durable

Si le mécénat est à l'œuvre toute l'année pour les Caisses d'Epargne, le mois d'octobre a été particulièrement riche en actualités dans ce domaine : Charte de déontologie du mécénat d'entreprise, participation au Mécènes Forum, Baromètre du mécénat en partenariat avec Carenews, webinaire... autant d'occasions de réaffirmer le rôle de pionnières dans les transitions qu'occupent les Caisses d'Epargne.

Une activité soutenue pour une fin d'année responsable

Les Caisses d'Epargne, qui figurent parmi les premières entreprises mécènes de France, souhaitent faire de leur pratique du mécénat une source d'inspiration pour les entreprises. Preuve à l'appui, elles ont fait partie des premiers signataires de la Charte de déontologie du mécénat d'entreprise. Initié par l'Admical et piloté par l'association Don en Confiance, le texte a pour but de faire évoluer les pratiques et de contribuer à la responsabilisation des acteurs du mécénat en évitant toute dérive.

Dans le prolongement, les Caisses d'Epargne ont également soutenu la nouvelle édition du Baromètre du mécénat d'entreprise édité par Carenews. Cette publication qui donne à voir les tendances du secteur, et qui permet de mettre en lumière les acteurs engagés sur les territoires, illustre la volonté des Caisses d'Epargne d'accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire en France.

Un mécénat historique pour une action de fond

Les 15 Caisses d'Epargne œuvrent depuis leur création en proximité et en partenariat avec les acteurs locaux. Chaque année, elles soutiennent plus de 1 200 projets associatifs et portent une attention toute particulière aux publics en situation de fragilité en mobilisant leurs moyens tant financiers qu'humains. Le secteur associatif est essentiel au maintien du lien social dans les territoires… particulièrement en temps de crise, durant lesquels des associations comme les Restos du Cœur ou la Croix-Rouge font des appels aux dons pour poursuivre leur mission d'intérêt général.

« Développer le mécénat de compétences au sein de son entreprise, c'est relever un vrai défi : celui d'accompagner le tissu social du territoire en mobilisant nos collaborateurs mais également nos administrateurs. »

Valérie Savani, coprésidente du groupe de travail philanthropie à la FNCE.

Soutenir la jeunesse et innover socialement

Les Caisses d'Epargne ont fait de la jeunesse l'un des axes prioritaires de leur engagement. En 2023, elles ont reconduit un appel à projets pour répondre à ses besoins d'accompagnement professionnel, de soutien scolaire, de santé ou encore de logement. En deux ans, ce sont près de 3 millions d'euros qui ont été consacrés au soutien de projets solidaires utiles aux jeunes. Via l'association Finances & Pédagogie, dont elles sont mécènes fondatrices, elles forment également plus de 30 000 jeunes aux questions d'argent. Autre initiative significative et unique à destination des jeunes, elles ont lancé cette année des stages d'insertion d'une ou deux journées à bord du Belem, une action qu'elles poursuivront jusque début 2024. Ce projet inclusif permettra à plus de 300 jeunes de vivre une expérience humaine exceptionnelle à bord du fameux trois-mâts dont les Caisses d'Epargne sont le principal mécène depuis 1979.

Au travers de ces actions, les Caisses d'Epargne entendent jouer un rôle dans les transitions de la société. Le mécénat leur permet d'agir au plus près des besoins des habitants mais aussi de soutenir, à plus grande échelle, des structures engagées dans l'innovation sociale, à l'image des relations qu'elles tissent avec les incubateurs dédiés à l'impact sur le territoire.

Des collaborateurs engagés et volontaires

Si le soutien au tissu associatif local est inscrit dans l'ADN des Caisses d'Epargne, il se retrouve aussi chez leurs collaborateurs dont elles favorisent l'engagement par la mise en place de dispositifs dédiés en dehors ou sur leur temps de travail. Elles mobilisent également leurs clients-sociétaires. Depuis plus de 10 ans, les Caisses d'Epargne sensibilisent leurs administrateurs aux sujets de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et leur proposent régulièrement des formations, favorisant ainsi leur implication croissante. Ambassadeurs des Caisses d'Epargne, au cœur de leur territoire et auprès des associations soutenues, ils ont également la mission de repérer les projets d'innovation sociale qu'ils jugent nécessaires de soutenir. Depuis deux ans, un cycle de formation leur permet d'évaluer l'impact des projets financés sur les associations et leurs bénéficiaires.

Être à l'écoute des besoins et des évolutions de la société pour apporter une réponse adaptée aux enjeux actuels et à venir est une évidence pour les Caisses d'Epargne. Le Contrat d'utilité, qu'elles ont dévoilé en avril, réaffirme leur volonté d'agir en ce sens pour accompagner le développement économique, sociétal et environnemental des territoires.

« Notre ambition, c'est avant tout de promouvoir les bonnes pratiques, de se challenger et de faire en sorte que le mécénat français soit responsable. »

Pierre Macé, directeur général de la FNCE

EN 2022

PLUS DE 650 ADMINISTRATEURS ÉTAIENT IMPLIQUÉS DANS LES ACTIONS DE PHILANTHROPIE DES CAISSES D'EPARGNE.

Flashez ce QR code pour en savoir plus

Le Belem, monument historique et lieu de transmission

Le Belem, trois-mâts majestueux construit en 1896 et classé monument historique en 1984, est porteur de grandes ambitions. De bateau marchand à la fin du 19e siècle, il est devenu bateau-école : un lieu de transmission et d'éducation où les valeurs de coopération et du vivre ensemble sont immuables. Celui qui, en 1967, a été abandonné dans un chantier naval pour être ensuite sauvé par les Caisses d'Epargne en 1979 sera sous les feux des projecteurs lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avec à son bord 15 jeunes Éclaireurs pour escorter la Flamme Olympique de Paris 2024 à Marseille. Cet équipage aura été préalablement sélectionné parmi les 370 jeunes qui ont suivi un stage d'insertion sur le Belem organisé par les Caisses d'Epargne.

58 MÈTRES c'est la longueur du navire

Le Belem, une histoire à rebondissements

La mise à l'eau de ce trois-mâts remonte en 1896, à Nantes. Âgé de 127 ans, le navire a parcouru les mers du globe et connu différentes vies.

Navire marchand à ses débuts, il a été racheté en 1914 par le duc de Westminster puis par le brasseur Guinness, pour servir de yacht de luxe. Désormais équipé de moteurs, le Belem change de nom pour devenir Fantôme II et fait le tour du monde avant de se préparer à une nouvelle vie à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

En 1951, un capitaine d'industrie italien, Vittorio Cini, rachète Fantôme II pour sa Fondation Giorgio Cini et l'offre aux élèves de centres d'enseignement professionnel. Dès son arrivée à Venise, le nouveau nommé Giorgio Cini est réaménagé, les espaces intérieurs sont réorganisés afin d'en faire un bateau-école, capable d'accueillir un grand nombre d'élèves. Le trois-mâts trouve alors sa vocation : accueillir la jeunesse et devenir un lieu d'éducation.

Après 16 ans d'activité, le Giorgio Cini effectue sa dernière croisière à l'été 1967. Considéré trop vétuste, il est remisé à quai. Abandonné dans l'arsenal de Venise, il est mis en vente en 1979. Plusieurs candidats étrangers sont en lice pour l'acquérir et parmi eux des Français. En effet, l'origine nantaise du trois-mâts a été redécouverte en 1970 par un passionné de vieux gréement, le docteur Luc-Olivier Gosse, qui l'identifie comme le trois-mâts Belem.

En 1979, les Caisses d'Epargne acquièrent le navire et en deviennent le mécène historique. Restauré, remis à flot, le Belem retrouve sa terre et son nom d'origine. Cet engagement désintéressé sera salué par l'oscar du mécénat (1980) et le phénix de la culture (1986).

« En permettant l'accueil de 370 jeunes sur le Belem, les Caisses d'Epargne prolongent le travail de terrain effectué par les associations œuvrant en faveur de leur inclusion. Pour la Fondation Belem Caisse d'Epargne, c'est une grande fierté de contribuer à la réalisation de cette action solidaire qui lui a été confiée et qui permet à de nombreux jeunes de mettre le cap sur leur avenir. »

Jean-Charles Filippini, président de la Fondation Belem Caisse d'Epargne

Une fondation gardienne de la transmission des savoir-faire

En 1980, les Caisses d'Epargne font don du voilier à la Fondation Belem créée le 11 mars et reconnue d'utilité publique. Sa mission ? Assurer la conservation du navire, classé monument historique en 1984, dans le patrimoine maritime français et son exploitation comme navire-école. Son ambition ? Ouvrir l'accès au plus grand nombre et transmettre les savoir-faire de la grande marine à voile. Monter sur le Belem, c'est remonter le temps, devenir un matelot du 19e siècle et voir à l'œuvre des métiers ancestraux.

La Fondation Belem Caisse d'Epargne porte la volonté d'accueillir à bord des publics éloignés de la mer. Tout le monde, à partir de 14 ans, peut participer à ses programmes d'embarquement : les stagiaires deviennent des apprentis matelots, encadrés par un équipage de marins professionnels. La transmission est à l'œuvre dans l'immersion et la répétition de gestes qui ont traversé les âges.

FOCUS

UN CHANTIER D'ENVERGURE

En avril 2023, un chantier historique s'est achevé à Saint-Nazaire : la restauration de la coque du trois-mâts Belem. Une opération délicate qui n'avait encore jamais été réalisée sur un navire aussi ancien. En engageant ces travaux inédits avec le soutien de ses mécènes, la Fondation Belem Caisse d'Epargne a réaffirmé son engagement à continuer à faire naviguer le trois-mâts.

Le Belem, porteur de la Flamme Olympique de Paris 2024

Aujourd'hui, le Belem poursuit sa traversée dans le temps et marquera à nouveau l'histoire avec un événement hors du commun. Représentant la France et ses traditions maritimes, il a été choisi pour transporter la Flamme Olympique de Paris 2024 d'Athènes à Marseille. Après neuf jours de relais en Grèce, du 16 avril au 26 avril 2024, et une cérémonie au Pirée, elle quittera le pays à bord du trois-mâts pour traverser la mer Méditerranée et rejoindre Marseille le 8 mai.

Soutenue par les Caisses d'Epargne, Partenaire Premium de Paris 2024 et Parrains Officiels du Relais de la Flamme Olympique de Paris 2024, la traversée sera telle une épopée homérique : l'un des derniers vieux géants des mers quittera le pays des Jeux antiques pour rejoindre celui des Lumières. Ce seront donc 15 jeunes Éclaireurs issus des territoires des 15 Caisses d'Epargne qui auront la chance d'être présents sur le pont du Belem pour accompagner la Flamme Olympique de Paris 2024 à bon port et illustrer une olympiade résolument tournée vers un avenir durable.

Des Éclaireurs régionaux à bord

Engagées en faveur de la jeunesse et de son intégration sociale, les Caisses d'Epargne et la Fondation Belem Caisse d'Epargne ont décidé, dès le début 2023, de renforcer leur engagement en accueillant 370 jeunes sur le Belem dans le cadre d'un nouveau programme d'insertion. Parmi eux seront sélectionnés les 15 jeunes Éclaireurs issus de chacun des territoires pour représenter leur région durant la traversée de la Méditerranée. Une action qui illustre une volonté de rendre les Jeux Olympiques de Paris 2024 utiles à tous.

Ainsi, chaque Caisse d'Epargne régionale coopère avec des associations de son territoire pour embarquer à bord du trois-mâts une vingtaine de jeunes en parcours d'insertion. La déconnexion est garantie, l'expérience inédite : ce voyage est un temps privilégié qui vient clore un parcours pédagogique dédié à des publics jeunes et fragiles.

À l'issue de chaque stage, un jeune sera sélectionné sur ses capacités d'apprentissage, d'écoute ou encore de vivre-ensemble.

Un programme à l'image des Caisses d'Epargne

Ce programme d'insertion sur le Belem est une parfaite illustration des valeurs d'engagement, de diversité et de solidarité que portent les Caisses d'Epargne. Il s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions qu'elles mènent auprès de ce public depuis plusieurs années. Par la même occasion, il leur permet de réaffirmer l'attention qu'elles portent sur la situation d'une jeunesse parfois heurtée et leur volonté d'accompagner les structures associatives qui leur viennent en aide.

Un voyage initiatique

Grâce aux Caisses d'Epargne, les jeunes sélectionnés par les associations s'engagent dans une aventure collective exceptionnelle. Les stages sont l'occasion de proposer un socle de valeurs communes : la confiance, la solidarité et la coopération. Des outils nécessaires pour réussir tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Les stages d'insertion à bord du Belem seront des aventures à jamais gravées dans les cœurs de ceux qui les auront vécues. L'équipage du Belem propose aux plus intrépides de monter en haut du grand mât : une expérience qui exige un dépassement de soi. Personne n'est forcé, mais la curiosité et le caractère unique de ce moment finissent par décider les plus hésitants. La rupture avec le confort du quotidien s'expérimente aussi dans la navigation de nuit : les habitudes sont bousculées, l'expérience se vit intensément. Des défis contre la peur et l'inconnu, qui permettent aux jeunes de prendre confiance en eux, de se sentir valorisés.

Embarquez avec eux !

Cohésion et solidarité

Tous les membres d'équipage, les matelots, les officiers, les stagiaires jouent un rôle bien déterminé dans une grande chaîne de solidarité. Si sur terre, les places sont souvent figées, sur le trois-mâts, les encadrants des associations effectuent les mêmes tâches que les jeunes. Il n'y a plus de distinction entre les deux groupes et tous les maillons de la chaîne coopèrent. Si l'un est plus faible, il est aidé et soutenu par tous les autres. Le groupe fait corps et chacun joue un rôle essentiel dans la performance et la réussite collectives.

Une ouverture sur les autres

Coupés du réseau internet, les jeunes doivent composer avec leur environnement immédiat : ils sont confinés à bord d'un grand voiler avec une quarantaine d'autres personnes. Loin des écrans, ils ne sont pas distraits et ont désormais le temps et la nécessité de prêter attention à ceux qui les entourent. Les rencontres sont facilitées, des liens se créent, l'échange et la camaraderie sont au rendez-vous.

20 STAGES ORGANISÉS

et 900 navigants en 2023

La transmission est à l'oeuvre.

Sur le Belem, chacun dépasse ses appréhensions.

Les mascottes des Jeux Olympiques et Paralympiques. de Paris 2024.

Des liens se créent durant l'aventure.

La notion de collectif est au cœur de cette immersion.

Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne

Une plongée dans le temps

« L'histoire, c'est l'avenir : nous ne comprenons pas le présent et nous ne pressentons pas le futur si nous n'avons pas connaissance de l'histoire. L'histoire est toujours vivante, dans nos familles, dans les institutions et les entreprises. Puisons nos forces en elle ! » Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, acteur.

FOCUS

FAIRE VIVRE NOTRE HISTOIRE

Association loi 1901, l'Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne a pour objet de mener toute action et étude permettant de faire rayonner l'histoire des Caisses d'Epargne et d'en promouvoir la singularité auprès des Caisses d'Epargne et de leurs clients, des institutionnels, du grand public. Elle est présidée par Thomas Levet, directeur exécutif des affaires institutionnelles à la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Un nouveau site consacré à l'histoire des Caisses d'Epargne

Depuis leur création, les Caisses d'Epargne sont tournées vers l'avenir. Elles puisent leur longévité dans leurs valeurs d'origine qui en font des banques différentes dans la mission et la promesse qu'elles affichent : « Vous être utile ».
Au service de leurs clients et de la transformation des territoires, elles ont, depuis deux siècles, façonné la France. Elles ont accompagné les grandes mutations économiques, sociétales et culturelles de notre pays. Elles ont marqué de leur empreinte le quotidien des foyers et des villes. Puisant dans leur histoire, elles savent ce qu'une banque doit changer afin de répondre pleinement aux enjeux présents et futurs.

L'Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne a souhaité donner une nouvelle visibilité à cet extraordinaire patrimoine historique au travers d'un site internet qui lui est dédié.
Ce nouveau site offre une vision à 360° de leur histoire et de la place si particulière que les Caisses d'Epargne, pionnières dans l'accompagnement des transitions, occupent dans la société française.
Il vous permettra notamment de revisiter les grandes dates de l'évolution de l'enseigne et des 15 Caisses d'Epargne régionales, de comprendre l'historique du logo, de découvrir ou retrouver objets, affiches et films publicitaires. Il propose aussi des portraits des femmes et des hommes qui ont accompagné l'histoire des Caisses d'Epargne.
Parce que l'histoire est une matière vivante, vous y trouverez également le témoignage de personnalités qui la font vivrent et l'inspirent, comme des chroniques sur les Olympiades de Paris 1924, en écho à l'actualité.
Articles, images, vidéos, podcasts : le site de l'association offre l'accès à une palette de contenus multimédia et à des ressources documentaires, accessibles via un outil de recherche. Doté de la technologie de "responsive web design", il est visible sur tous supports (smartphones, tablettes…).

La newsletter "Pionnières", pour une histoire vivante

En complément du site, l'Association pour l'Histoire lance également sa newsletter, "Pionnières". Au programme de chaque numéro, un article mettra en exergue une des facettes, parfois méconnue, du rôle précurseur des Caisses d'Epargne et fera découvrir, au travers de courtes anecdotes, des aspects inédits de leur histoire ou de leur patrimoine. Chaque numéro donnera également la parole à une personnalité inspirante et proposera de redonner vie, le temps d'un entretien fictif, à un personnage (artiste, politique, scientifique, entrepreneur…) lié à l'histoire des Caisses d'Epargne. Jean-Louis Debré et Honoré de Balzac sont ainsi mis à l'honneur du n°1 de notre newsletter, parue en juillet. Proposée en format papier ou numérique, "Pionnières", paraîtra trimestriellement. Le prochain numéro est prévu pour le mois de novembre. Pour vous abonner, rendez-vous sur le site de l'association : bonne lecture et bonne découverte !

histoire.caisse-epargne.fr

FOCUS

CONTRIBUTIONS

Ces nouveaux outils de communication sont dédiés au plus grand nombre, experts comme simples curieux, amoureux d'histoire et de patrimoine, férus de découvertes et de rencontres insolites. Ils sont aussi les vôtres.
L'Association pour l'Histoire des Caisses d'Epargne attend vos contributions pour enrichir ses contenus. N'hésitez pas à la contacter : laure.dellamby@fnce.caisse-epargne.fr

La responsabilité territoriale des entreprises

À l'aune des crises que nous traversons, les nouveaux enjeux socio-économiques, écologiques, alimentaires et géopolitiques nous imposent de repenser les stratégies territoriales avec l'ensemble des acteurs concernés. Le Mois de l'économie sociale et solidaire est l'occasion de s'interroger sur le rôle et la responsabilité des entreprises dans le développement économique et sociétal des territoires. Maryline Filippi nous apporte son éclairage.

FNCE Comment définir la responsabilité territoriale ?

MARYLINE FILIPPI : La responsabilité territoriale des entreprises (RTE) se définit comme un « entreprendre en collectif et en responsabilité pour le bien commun » (Filippi, 2022). Sa spécificité est de faire porter l'attention sur le collectif et sa capacité à répondre aux besoins des populations. Elle propose donc un changement radical de logique d'action.

D'une part, la RTE souligne le passage de l'individuel au collectif. Les entreprises engagées dans des processus de RTE s'ancrent dans des territoires non pas pour les exploiter mais pour co-créer une valeur partagée. Elle questionne la capacité des entreprises et des acteurs à créer du lien social. Elle a une visée de transformation sociale par la co-création de nouvelles formes d'action collective et de coopérations.

D'autre part, la RTE soulève l'urgence de partir des besoins concrets des acteurs plutôt que de l'offre. En inversant cette logique d'action, la RTE souligne le besoin d'innovations sociales pour apporter des solutions propres aux besoins spécifiques exprimés au plus près des territoires.

Dès lors, la RTE se caractérise à travers cette notion de collectif et de bien commun inscrite au sein des territoires et des communautés. Il s'agit de redonner aux citoyens la maîtrise de leurs territoires, d'assurer une vie décente, de faire évoluer les modes de gouvernance et de concilier économie, social et environnement. « Redonner du sens à l'engagement et du pouvoir de transformation ».

FNCE Quels sont les enjeux pour les entreprises de l'ESS ?

MARYLINE FILIPPI : Si l'ESS connait une reconnaissance historique de son modèle par l'ONU en 2023, ses entreprises, de par leurs valeurs, apparaissent comme un levier de coopération sur les territoires. En effet, elle est porteuse d'un autre modèle d'entreprendre à travers, en particulier, la primauté de l'humain sur les capitaux financiers, la gouvernance démocratique (principe d'une personne = une voix) et la lucrativité limitée des bénéfices. Quelle que soit la taille d'entreprise ou sa forme, PME ou grand groupe international, la plupart des organisations de l'ESS sont des organisations communautaires dont l'activité est profondément ancrée dans un territoire. Elle valorise son potentiel d'innovations sociales et d'hybridation des financements, publics et privés. Dès lors les principes de l'ESS se déclinent en actions concrètes, à travers des projets d'utilité sociale pour une économie au service de ses membres et de la société, des réinvestissements dans des projets de moyen et long terme, et d'une diversité des champs investis : environnementaux (exemple des structures de la transition énergétique citoyenne), financiers, sociaux, etc.

> « Les entreprises engagées dans des processus de RTE s'ancrent dans des territoires non pas pour les exploiter mais pour co-créer une valeur partagée. »

FNCE Quelle est la place des Caisses d'Epargne dans le développement des territoires ?

MARYLINE FILIPPI : Accepter le territoire, non pas seulement comme un lieu de localisation des ressources, mais comme un « construit social », déplace le focus sur les processus à l'œuvre pour s'ancrer en proximité. « Être sociétaire, c'est être utile à son territoire », s'inscrit dans un territoire comme laboratoire pour réfléchir et créer de nouvelles solutions en co-construisant, expérimentant et innovant. Dans cette perspective, les Caisses d'Epargne par leur maillage territorial et leur engagement auprès des acteurs, ont la capacité de démultiplier les projets locaux, de soutenir les actions pour améliorer le cadre de vie, rendre les territoires attractifs... Ainsi, leurs accompagnements contribuent à la création d'emplois de proximité, à la dynamisation de l'économie locale, à l'amélioration de la cohésion sociale et à la protection de l'environnement. Le territoire n'est donc pas seulement le lieu où les bénéfices des banques coopératives et régionales se manifestent de manière la plus tangible mais aussi celui du renforcement d'une communauté au-delà des seuls acteurs de l'ESS.

« Faire territoire » participe ainsi à créer de nouvelles solutions de solidarité en affirmant les territoires comme les lieux concrets d'innovations sociales.

BIO

Maryline Filippi est professeure d'économie à Bordeaux Sciences Agro et chercheuse associée à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) AgroParisTech et Paris Saclay. Elle est spécialiste des coopératives agricoles en France et à l'international, ses travaux de recherche contribuent à l'analyse des processus d'innovation organisationnelle, de gouvernance, de transition digitale et de développement territorial. Ses problématiques de recherche s'orientent vers la prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises et des territoires et les liens avec l'économie sociale et solidaire pour répondre aux défis des transitions. Maryline Filippi est également rédactrice en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (RECMA) depuis 2022.

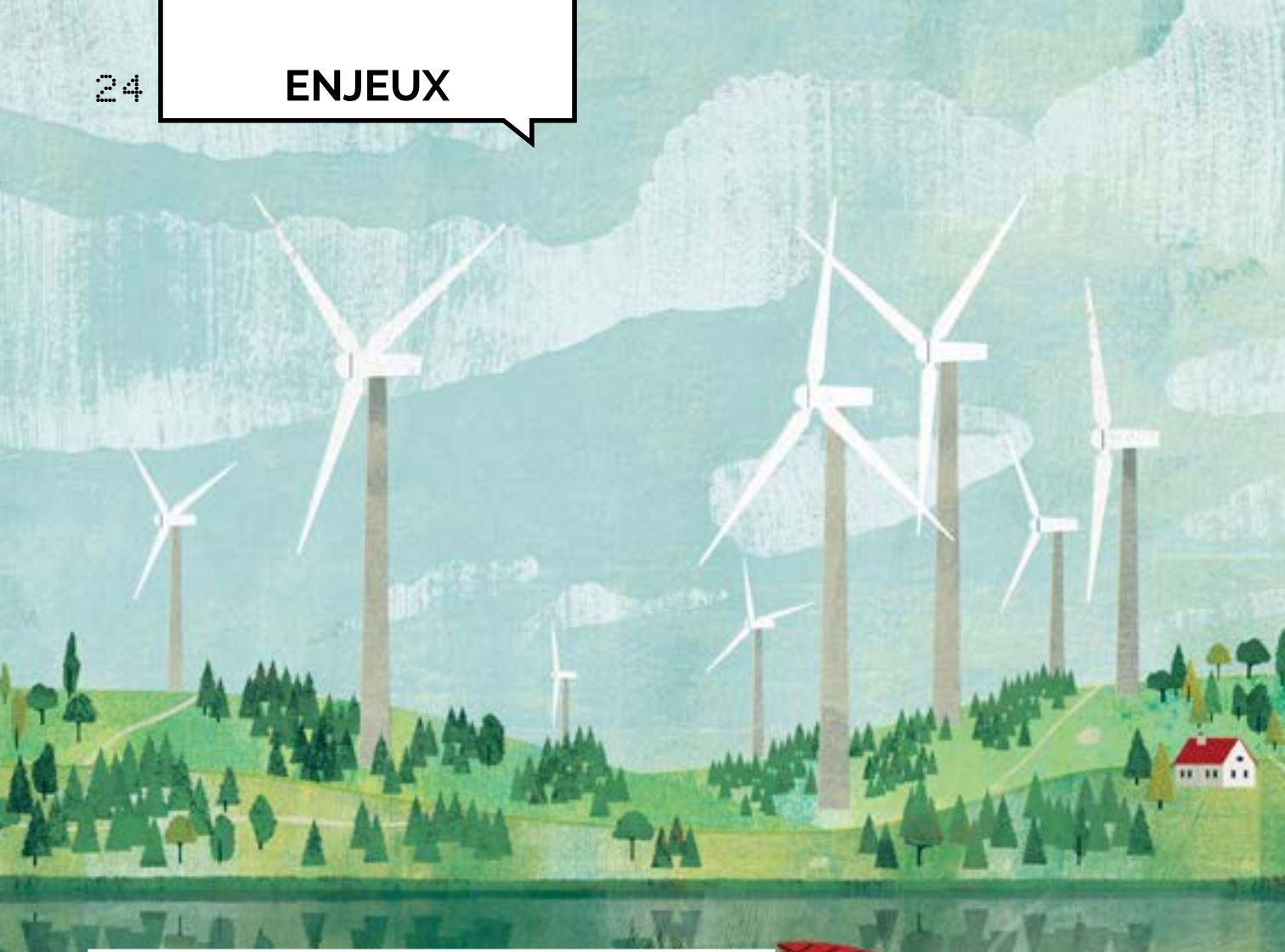

Green Deal : un Pacte vert pour l'Europe

Le Green Deal est un ensemble de propositions législatives visant à une transformation économique de l'Union européenne (UE) afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Les entreprises devront se conformer à ces nouvelles exigences réglementaires. Relever ces objectifs globaux de transitions requiert la mobilisation et l'implication de tous les acteurs économiques. Quels sont les grands enjeux pour le secteur bancaire ? Comment les Caisses d'Epargne s'adaptent-elles ? Voici quelques éléments de réponse.

55 % de réduction des émissions d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990

54 c'est le nombre de lois votées du Green Deal

Mesurer l'impact positif

Introduit en 2019, le Green Deal ou Pacte vert est un ensemble de 54 lois du droit européen, révisées afin de se donner toutes les chances de lutter efficacement contre le changement climatique et respecter l'Accord de Paris 2015 qui prévoit une réduction de 55 % des émissions de carbone d'ici 2030. L'acte fondateur du Green Deal est la loi européenne sur le climat de 2021. Cette loi fixe l'objectif d'une Union européenne climatiquement neutre à horizon 2050 et crée un cadre commun pour la réduction progressive et irréversible des émissions de gaz à effet de serre.
Si 2050 peut paraître loin, il s'agit en réalité d'un cycle d'investissement dans le monde des finances, les décisions actuelles détermineront notre capacité à tenir cet objectif. Ce plan d'investissement pour la transition écologique vise à accompagner la transformation de nombreux secteurs pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et la restauration des puits de carbone en seulement 27 ans.

Les mesures du Green Deal européen couvrent toutes les dimensions économiques. De la finance aux emballages, en passant par les énergies et les cosmétiques, tous les secteurs sont concernés. À titre d'exemple, l'objectif fixé pour les entreprises dans l'énergie est un doublement de leur production d'énergies renouvelables d'ici 2030.

27 ANS
POUR RÉALISER CETTE NOUVELLE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Quels sont les enjeux pour le secteur bancaire ?

Le secteur financier est l'un des piliers sur lequel repose le Pacte vert qui cherche à construire un écosystème de la finance durable. L'Accord de Paris précisant qu'il faut rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques », soulève la nécessaire réorientation des flux financiers vers une économie durable. La taxonomie européenne identifie et favorise les investissements vers les activités soutenables en classifiant de manière standardisée, sur des critères scientifiques, les activités économiques selon leurs contributions aux objectifs environnementaux.
En ce qui concerne le secteur bancaire, deux principaux enjeux ressortent. Le premier est de mieux comprendre les risques liés au changement climatique incontrôlé et de les intégrer dans les processus de gestion des risques. Par exemple, dans l'évaluation du risque d'un prêt immobilier, les établissements bancaires devront évaluer le risque d'inondation du bien dans différents scénarios de réchauffement climatique (avec des simulations de hausse des températures de 2°C, 3°C ou 4°C), ou de modification de la structure du sol qui entraînerait un effondrement du bien.
Le deuxième enjeu est de réallouer le capital des banques dans des investissements durables. Le pouvoir du superviseur bancaire sera renforcé pour contrôler l'atteinte de cet objectif avec la possibilité d'augmenter leurs charges si elles ne jouent pas le jeu de l'action climatique.

FOCUS

LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES CAISSES D'EPARGNE

Conscientes que tous les acteurs économiques doivent participer à la lutte contre le changement climatique, les Caisses d'Epargne ont fait du climat une de leurs priorités stratégiques. Grâce aux solutions d'épargne verte, elles participent efficacement à l'accélération de la transition écologique dans leurs territoires. L'épargne collectée permet le financement de projets à impact énergétique et environnemental positif dans les domaines de l'énergie renouvelable, la construction de bâtiments neufs, la rénovation énergétique, l'accompagnement des entreprises en transition ou encore la mobilité bas carbone. En parallèle, elles accompagnent la création de valeur durable en proposant une gamme de fonds labellisés ISR (investissement socialement responsable).
Ces solutions de placement allient la performance sur les marchés financiers et l'action en faveur du développement durable. Elles accompagnent également tous leurs clients dans leur transition écologique en leur proposant des produits adaptés, à l'image des prêts à impact et des prêts verts qu'elles commercialisent.

Label B Corp, la reconnaissance de l'impact positif

Une entreprise à impact met au cœur de son activité les enjeux sociaux et environnementaux. Sa gouvernance, ses décisions, ses actions vont au-delà de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en ce qu'elle cherche à contribuer proactivement aux enjeux de transitions. Son modèle économique est orienté vers la recherche de l'impact positif. Le label indépendant international B Corp *(benefit corporation)*, basé sur plusieurs normes, pratiques et référentiels internationaux, permet d'évaluer l'impact environnemental et social de l'entreprise en recherchant comment son modèle d'affaires génère des bénéfices spécifiques.

Mesurer l'impact positif

La RSE, engagement volontaire avec des exigences juridiques, évolue. Elle est devenue incontournable au sein des entreprises dont le rôle, face aux défis sociétaux, est questionné. De nombreux labels évaluent la démarche RSE des entreprises pour les crédibiliser et les valoriser auprès des parties prenantes. Créée aux Etats-Unis en 2006 par l'ONG B Lab, la certification B Corp est certainement l'une des plus rigoureuses d'entre elles. Ce label est attribué aux entreprises répondant à des normes élevées de performance sur des sujets allant des avantages sociaux aux employés et des dons de bienfaisance jusqu'aux pratiques de la chaîne d'approvisionnement et aux matériaux entrants. Une transparence accrue leur est demandée, et leur responsabilité est challengée. Le credo de ce label ? « *Using business as a force for good* »*.

Une labellisation rigoureuse

Pour être labellisée, chaque entreprise est invitée à répondre aux 200 questions du *Business Impact Assessment (BIA)* afin d'évaluer concrètement l'impact de ses opérations et de son modèle d'affaires au travers de 5 piliers : la gouvernance, les collaborateurs, la collectivité, l'environnement et les clients. Pour obtenir la certification et rejoindre la communauté mondiale B Corp, qui compte plus de 7 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dans 74 pays, l'entreprise candidate doit obtenir un score final de plus de 80 points sur 200. Étape complexe comme en témoigne le score moyen des entreprises ayant finalisé leur BIA qui s'établit à 55.

Les réponses au BIA font l'objet d'un processus rigoureux de vérification de la part de la branche audit de l'organisation B Lab. En identifiant les axes de progression, l'outil permet une démarche d'amélioration continue en se fixant des objectifs concrets. La vérification se base sur des faits et non des promesses. Les entreprises B Corp ne cherchent pas à être les meilleures au monde, mais à être les meilleures pour le monde.

Les Caisses d'Epargne rejoignent la communauté B Corp

En 2020, dans un contexte marqué par une crise sanitaire sans précédent, la Caisse d'Epargne Normandie a obtenu le label B Corp. Cette reconnaissance de son modèle unique et pionnier, qui conjugue efficience économique et responsabilité sociétale, s'est inscrite dans la durée puisqu'elle a été récemment renouvelée. Dans son sillage, la Caisse d'Epargne Hauts de France a également rejoint le cercle restreint des entreprises françaises certifiées par l'ONG B Lab en 2022. Aujourd'hui, 5 autres Caisses d'Epargne sont en cours de labellisation avec le soutien de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE).

FOCUS

DANS LES COULISSES DE LA LABELLISATION B CORP

Sabine Van dercamere,
Directrice de projet de la Caisse d'Epargne Hauts de France

« Pour une banque coopérative engagée dans l'innovation sociétale comme la nôtre, rejoindre la communauté B Corp, qui partage les mêmes valeurs, était une évidence. De novembre à décembre 2020, nous avons donc réalisé le test B Corp à blanc afin de savoir où notre Caisse d'Epargne régionale se situait. Dès janvier, nous avons constitué une équipe d'une trentaine de personnes pour en faire un projet fédérateur de l'entreprise. Pendant près de 3 mois, nous avons travaillé pour répondre aux questions et apporter des preuves de notre engagement. À la suite de la réalisation du BIA et du dépôt de notre dossier en juin 2021, nous savions quels étaient nos points forts et nos points faibles et nous avons pu engager des actions correctrices. Les entretiens de certification se sont déroulés de juillet à octobre 2022 et notre Caisse d'Epargne a été certifiée le 25 octobre 2022. Cet aboutissement est une grande fierté collective. »

* Utiliser l'entreprise comme une force au service du bien

Les cryptomonnaies, des actifs aux multiples facettes

L'argent est un concept de plus en plus virtuel. Avec l'émergence des crypto-actifs, consommateurs et acteurs du système bancaire sont confrontés à une nouvelle réalité. Investissement financier spéculatif, instrument de paiement des achats numériques… les utilisations des cryptomonnaies sont diverses.

Les « cryptomonnaies » sont des actifs numériques virtuels permettant de réaliser des échanges, des achats numériques ou des placements. Une monnaie devant être facilement utilisable, échangeable, avoir une valeur stable et inspirer confiance, attribuer la qualité de monnaie aux cryptomonnaies est un abus de langage. La Banque de France préfère parler de « crypto-actifs ». Créé en 2008 avec la blockchain, une technologie de stockage décentralisé et de transmission d'informations, le Bitcoin est la toute première cryptomonnaie et la plus célèbre. Avec 528 milliards de dollars au 2e trimestre 2023, le Bitcoin est la plus grosse capitalisation du marché, loin devant la deuxième, Ethereum. La capitalisation totale des crypto-actifs atteignait 3 000 milliards de dollars en novembre 2021. En juin 2022, plus que divisée par 3, elle était descendue à 800 milliards de dollars.

Des actifs hautement volatils

Si les cryptomonnaies regroupent une très grande variété d'objectifs, certaines ont surtout des perspectives d'investissement financier, comme le capital-risque ou le trading spéculatif. Ce sujet de la spéculation est au cœur de la valorisation boursière des cryptomonnaies. Celle-ci fluctue énormément, parfois très rapidement. Les cryptomonnaies se caractérisent en effet par leur extrême volatilité et un niveau de risque élevé. La recherche rapide de profit de la part des investisseurs accentue cet effet spéculatif.

Un écosystème parallèle à la finance traditionnelle

Une cryptomonnaie permet la création d'une infrastructure de paiement sans tiers de confiance, rôle traditionnellement joué par les banques. L'écosystème des cryptomonnaies échappe donc en partie au contrôle des établissements financiers. Les plateformes de trading sont décentralisées. Elles suppriment la plupart des intermédiaires du domaine financier pour permettre une interaction directe entre acheteurs et vendeurs, ce qui veut dire que les crypto-actifs ne transitent pas par les banques et ne subissent aucun contrôle de la part des autorités habituelles (banques centrales, autorités de contrôle…). De ce fait, les investisseurs ne bénéficient d'aucune garantie légale de remboursement en cas de perte ou de vol.

Le projet d'euro numérique

La Banque centrale européenne (BCE) étudie l'opportunité de lancer un euro numérique. Celui-ci serait équivalent aux espèces, mais sous forme électronique. Il viendrait en complément des billets et des pièces et serait une solution de paiement supplémentaire. L'objectif est de proposer aux citoyens européens, dès 2025, une nouvelle monnaie numérique fiable et sécurisée. Dans ce contexte, la BCE cherche notamment à déterminer le rôle des banques dans la distribution de cette nouvelle monnaie afin d'instaurer une coopération avec elles. La monnaie numérique de banque centrale aurait des fondements technologiques différents de ceux du Bitcoin, puisqu'il y aurait un tiers de confiance, en l'occurrence les banques centrales.

43 % C'EST LA PART DU BITCOIN DANS LA CAPITALISATION BOURSIÈRE DES PRINCIPALES CRYPTOMONNAIES, EN JANVIER 2023

FOCUS

LA CHUTE DE FTX

À l'automne 2022, FTX, la deuxième plateforme mondiale d'échange de cryptomonnaies, pourtant considérée comme l'une des plus sûres au monde, s'est effondrée et déclarée en faillite. Estimée à 16 milliards de dollars, elle est subitement passée à zéro. Des milliers d'épargnants ont perdu leurs avoirs. Selon la presse américaine, le propriétaire de l'entreprise a utilisé plus de la moitié des capitaux déposés par les clients pour financer sa propre société crypto-financière, basée aux Bahamas. Ainsi, le monde des cryptomonnaies semble s'être permis ce qui est interdit aux États-Unis depuis la crise de 1929, interdiction renforcée après la crise financière de 2008 : utiliser l'argent de ses clients pour spéculer pour son propre compte.

Capitalisation boursière des principales cryptomonnaies dans le monde

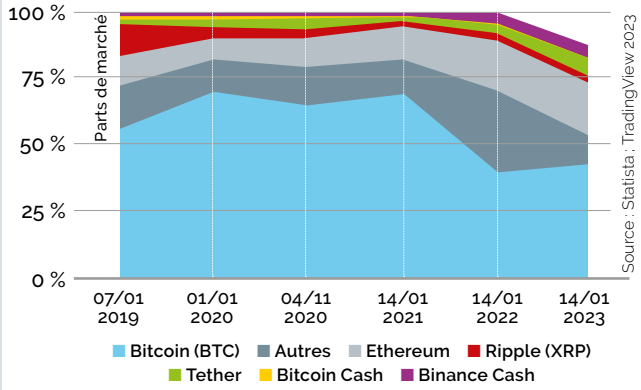

Évolution comparée du Bitcoin et d'autres actifs à partir d'une base 100

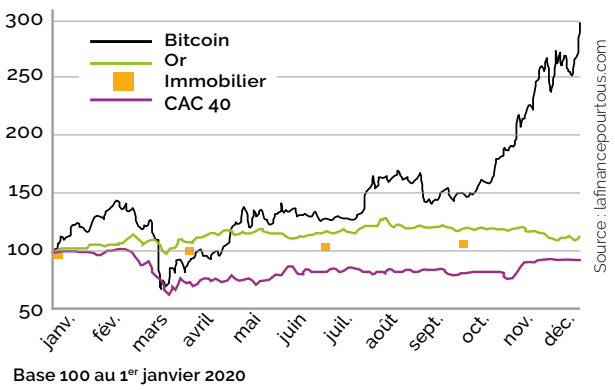

Base 100 au 1er janvier 2020

L'épargne et le sport

2 % du produit intérieur brut (PIB), c'est ce que représente l'économie du sport à l'échelle mondiale. Qu'il s'agisse d'assurer le financement des équipements ou de créer les conditions d'une reconversion réussie pour les sportifs de haut niveau, l'argent est une ressource vitale pour tous ses acteurs. L'épargne y tient une place importante mais pour quelle contribution ? Éclairage.

L'argent du sport se concentre sur quelques disciplines : le football européen et américain, le tennis, le basket, la formule 1, le golf et le baseball.

En France, une filière importante et diversifiée

La filière sportive française compte 128 000 entreprises et dépasse la seule pratique pour englober toute la chaîne : de la fabrication des équipements à la consommation des événements sportifs, en passant par la location et la distribution d'articles.

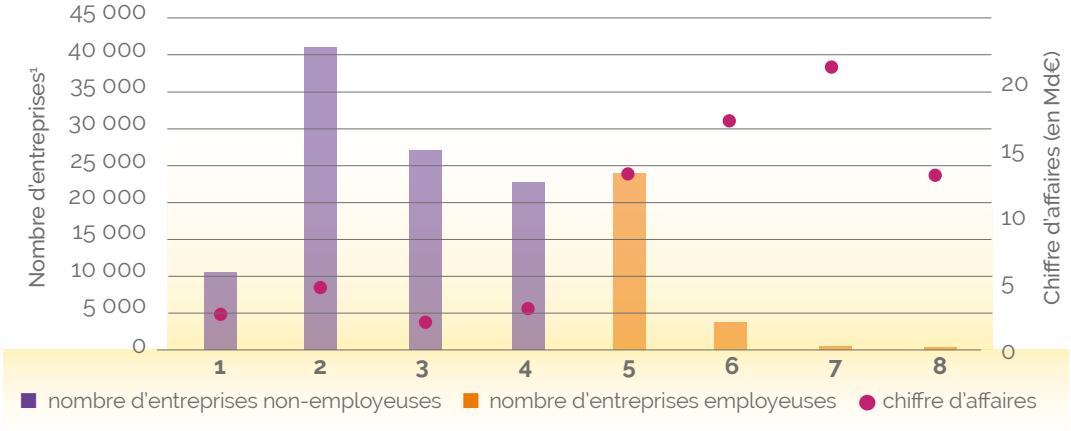

1 Micro-entreprises inactives
2 Micro-entreprises actives
3 Entrepreneurs individuels
4 Sociétés
5 TPE employeuses
6 PME
7 ETI et GE (hors paris sportifs)
8 Paris sportifs

52,7 Md€ sont apportés par la consommation des ménages (achat d'articles de sport, abonnements salles de sport, paris, billetterie...) et 12 Md€ proviennent des investissements d'entreprises, du secteur public et d'associations[1]. Les collectivités territoriales sont le premier financeur public et acteur central du sport de proximité.

Le financement des acteurs du secteur

Au-delà des subventions publiques, dont bénéficie le monde associatif, et des cotisations des licenciés, le financement des associations sportives peut prendre principalement différentes formes :

- le parrainage ou sponsoring est le plus utilisé en France (environ 3 Md€ par an) ;
- le mécénat, surtout utilisé par les TPE-PME dans le cadre de projets locaux ;
- *le naming* qui consiste pour une entreprise à donner son nom à une compétition, une enceinte ou une équipe sportives. Il reste encore peu utilisé en France.

Depuis 2006, les sociétés sportives peuvent avoir recours à l'appel public à l'épargne (ou offre au public de titres financiers) ; ce qui emporte l'abandon de l'interdiction, pour ces dernières, de distribuer leurs bénéfices.

Les produits d'épargne solidaire au profit du sport

Chaque année au niveau mondial, le secteur banque-assurance consacre au sport 2 Md€ de dépenses[2]. Dans ce cadre, l'épargne solidaire représente un levier intéressant qui consiste à investir les fonds placés par l'épargnant dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale. Depuis 2016, le Livret de développement durable devenu solidaire (LDDS) est le plus répandu des placements solidaires, détenu par 24,5 millions de Français. Les établissements laissent le choix parmi au moins 10 bénéficiaires intégrant quelques fédérations ou associations sportives, même si elles sont encore peu nombreuses.

1 : L'observatoire de l'économie du sport, BPCE. Janvier 2023
2 : Nielsen Sports, 2019
3 : France Compétences
4/5 : INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation)

« L'épargne est née avec cette volonté de devenir l'un des grands accélérateurs du progrès des sociétés humaines.»

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

FOCUS

LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET L'ÉPARGNE

9 ans, c'est la durée moyenne d'une carrière de sportif de haut niveau (de 21 à 30 ans)[3]. Ils sont donc tenus de diversifier les provenances des revenus : salaires, contrats publicitaires, placements.
Parmi les 15 000 sportifs professionnels français[4], 75 % ne sont pas salariés. Ils ne bénéficient pas d'un régime spécial de retraite, ce qui pose la question de la reconversion de l'après-carrière, d'où l'accompagnement des sportifs par certaines banques tout au long de la vie.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Découvrez notre numéro spécial de « Regards sur l'Épargne » dédié au sport sur federation.caisse-epargne.fr »

Parcours Confiance :

15 ans, ça compte !

En 15 ans, les Caisses d'Epargne ont accompagné plus de 57 000 personnes en situation de fragilité grâce au dispositif de microcrédit solidaire, Parcours Confiance. Ce programme leur a permis de retrouver une stabilité financière et une confiance en soi pour surmonter les difficultés rencontrées.

"Permettre aux personnes exclues du système bancaire classique de rétablir non seulement un lien avec la banque, mais également avec la société dans son ensemble, est un engagement que nous portons. Le microcrédit et l'accompagnement sur mesure que les Caisses d'Epargne proposent au travers de Parcours Confiance représentent pour de nombreux bénéficiaires un soutien essentiel pour faciliter leur insertion ou leur retour à l'emploi."

Pierre Macé, directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

1,95 MdE C'EST L'ENCOURS DE MICROCRÉDITS EN FRANCE EN 2022[1]

4,1 M C'EST LE NOMBRE DE CLIENTS FRAGILES À FIN DÉCEMBRE 2022[1]

PLUS DE
57 000
PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF PARCOURS CONFIANCE DEPUIS SA CRÉATION EN 2005

Développé depuis plus de 50 ans au Bangladesh, à l'initiative du professeur Muhammad Yunus, le microcrédit représente un outil d'accompagnement des personnes en difficulté. Plus de 18 000 microcrédits sont octroyés chaque année en France. Le but ? Permettre aux personnes en situation de fragilité financière de financer un projet de vie adapté à leur capacité de remboursement.

Le financement de projets de vie

Avec la création de Parcours Confiance et Créa-Sol[2], les Caisses d'Epargne souhaitent aider celles et ceux qui en ont le plus besoin à financer leur projet de vie. Telle Angélique qui témoigne : « J'étais à la recherche d'un emploi en tant qu'agent de service hospitalier (ASH). Des missions m'ont été proposées mais c'était compliqué car je n'avais pas de véhicule. Pôle Emploi m'a donc dirigée vers un organisme Wimoov, qui m'a orientée vers Parcours Confiance pour le financement. Dans une banque classique, je n'aurais pas eu accès à un crédit. C'est très important pour moi aujourd'hui d'avoir une voiture, c'est une ouverture vers un nouvel emploi et des projets de vacances dans le Sud avec mes enfants. » Parcours Confiance sert à financer des biens et des services essentiels comme l'achat d'un véhicule, sa réparation, l'équipement de son logement, une formation, des frais juridiques ou de santé... Concrètement, le montant du microcrédit est compris entre 300 et 8 000 € pour une durée d'emprunt pouvant aller jusqu'à 84 mois. Les Caisses d'Epargne ont souhaité le rendre accessible, c'est pourquoi elles pratiquent un faible taux d'intérêt, sans frais de dossier et sans demande de caution personnelle.

1 - Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire 2022, Banque de France.
2 - Institut de microfinance soutenu par la Caisse d'Epargne CEPAC (mécène fondateur) et la Caisse d'Epargne Côte d'Azur.

18 702 MICROCRÉDITS PERSONNELS ACCORDÉS EN 2020 EN FRANCE[3]

FOCUS

PARTENAIRE DU PROGRAMME CLUB MOBILITÉ

Parcours Confiance est partenaire du Club Mobilité, une entreprise de l'économie sociale et solidaire créée en 2015, rassemblant les partenaires-acteurs (Renault, Association pour le droit à l'initiative économique, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, Action Tank Entreprise & Pauvreté, Pôle Emploi…) engagés pour favoriser la mobilité automobile liée à l'insertion professionnelle. Cette problématique est au cœur des parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi. Concrètement, ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi, travailleurs précaires et micro-entrepreneurs, d'accéder à une offre de location avec option d'achat (LOA) d'un véhicule neuf grâce à un microcrédit Parcours Confiance. Les efforts conjugués des partenaires du programme permettent d'assurer l'accès à ce véhicule à un prix avantageux afin de diminuer les dépenses des bénéficiaires. Plus de 2 000 véhicules ont été livrés depuis la création du programme.

PRÈS DE **120 000** PERSONNES ONT TROUVÉ OU GARDÉ LEUR EMPLOI GRÂCE AUX MICROCRÉDITS PARCOURS CONFIANCE

Un réseau de partenaires engagés

Parcours Confiance s'appuie sur un réseau de partenaires (les Unions départementales des associations familiales, les Centres communaux d'action sociale, les missions locales, les Restos du Cœur…), engagés sur l'ensemble du territoire français qui identifient et orientent les bénéficiaires. Dès 2005, date de création du Fonds de cohésion sociale[5], les Caisses d'Epargne ont noué plus de 600 partenariats locaux avec des associations et des collectivités afin de développer le microcrédit personnel en France. « Parcours Confiance est un de nos partenaires bancaires pour l'octroi du microcrédit. Il fait partie des dispositifs que nous proposons à nos bénéficiaires. Les salariés des Unions départementales des associations familiales échangent avec leurs correspondants Parcours Confiance pour assurer un traitement personnalisé des dossiers. C'est une vraie relation de travail au quotidien sur l'octroi du microcrédit. », déclare Soisic Rivoalan, chargée de mission en charge des sujets de consommation, surendettement et microcrédit à l'Union nationale des associations familiales. Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement social réalisé par des partenaires en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en difficulté. Un accompagnement pédagogique est également proposé par l'association Finances & Pédagogie, spécialisée dans l'animation d'ateliers de groupe sur des sujets en lien avec l'argent, la banque et la consommation.

3 - Observatoire de l'inclusion bancaire 2020, Banque de France.
4 - Enquête menée par le Laboratoire de la mobilité inclusive, 2016, « les catégories de population les plus fragiles : personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite… »
5 - Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) est un fonds créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale (LPCS) promulguée le 18 janvier 2005, dont la vocation est de « garantir à des fins sociales des prêts à des personnes physiques ou morales et des prêts à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise » (Article 80 de la LPCS).

54 % DES FRANÇAIS LES PLUS FRAGILES SOCIALEMENT DÉCLARENT AVOIR DÉJÀ RENONCÉ À UN TRAVAIL OU À UNE FORMATION, FAUTE DE MOYENS POUR SE DÉPLACER[4]

3 000 EUROS, C'EST LE MONTANT MOYEN D'UN MICROCRÉDIT PARCOURS CONFIANCE

Dates clés des actions des Caisses d'Epargne en faveur de l'inclusion

1818
Naissance de la première Caisse d'Epargne à Paris.

Création du premier livret d'épargne pour tous (aujourd'hui Livret A).

1881
Autorisation aux femmes mariées d'ouvrir seules un livret d'épargne sans l'aval de leurs maris.

1895
Premiers financements de logements sociaux.

1906
Création des jardins ouvriers et des bains douches pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité et à l'hygiène.

1957
Création du centre de recherche sur le budget familial (aujourd'hui Finances & Pédagogie) pour sensibiliser et former aux questions d'argent.

2005
Création des dispositifs de microcrédit Parcours Confiance et Créa-Sol.

POUR EN SAVOIR PLUS :
federation.caisse-epargne.fr

Finances & Pédagogie, acteur majeur de l'éducation financière

Les crises successives et l'inflation rendent la maîtrise des questions d'argent cruciale. Agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), labellisée EDUCFI, Qualiopi, et membre de la stratégie nationale d'éducation financière, Finances & Pédagogie apporte une réponse efficace à cet enjeu en proposant des formations sur mesure à tous publics. Avec l'aide de ses conseillers spécialisés, véritables "professeurs d'argent", cette association créée par les Caisses d'Epargne innove continuellement afin d'apporter une réponse adaptée à une société en mouvement.

29 802 jeunes rencontrés en 2022

3 607 interventions en 2022

C'est en 1957 que les Caisses d'Epargne ont eu l'intuition qu'il fallait aller plus loin dans l'accompagnement des Français sur les questions d'argent. Naissait alors l'association Finances & Pédagogie. Aujourd'hui, sa force et sa légitimité résident dans ses 65 ans d'expérience. Toujours aussi agile et moderne, elle veille à adapter son organisation et propose régulièrement de nouveaux formats d'intervention auprès des différents publics qu'elle accompagne (associations, établissements scolaires, entreprises…).

Une qualité de formation reconnue

Depuis 2019, Finances & Pédagogie s'est réorganisée afin de mieux répondre aux besoins de plus en plus importants de la population française. Ce sont aujourd'hui une dizaine de pôles d'expertise (sport, aidants, budgets…), comprenant chacun 3 à 4 conseillers experts, qui assurent, la mise à jour des supports et la veille sur le sujet mais aussi la transmission des connaissances sur ces domaines aux formateurs.
Le travail de l'association est très largement reconnu, autant pour ses interventions dans le secteur public que dans le privé. Elle a d'ailleurs obtenu le label Qualiopi, le 13 octobre 2021, qui apporte une reconnaissance supplémentaire à la qualité de ses actions de formation professionnelle.

Un ancrage territorial pour une action renforcée

L'association Finances & Pédagogie privilégie une approche territoriale avec une antenne dans chaque région. Les synergies entre les conseillers, géographiquement éloignés, sont rendues possibles grâce à la mise en relation en distanciel qui élargit les cadres d'intervention.
Grâce à la récente mise en place des formations à distance (5 à 10 % des formations délivrées), via des webinaires sur Youtube et Teams, de nouveaux publics sont touchés. Le partenariat avec l'Association des Olympiens Français a notamment été rendu possible par cette digitalisation. Des athlètes de haut niveau, qui ont participé à une ou plusieurs olympiades, ont pu être formés sur les questions financières de la reconversion professionnelle.

Mobilisée sur les enjeux de société

Dans un contexte sociétal bouleversé par des changements brutaux (crise sanitaire, inflation, augmentation des coûts de l'énergie, crises financières et internationales,...), Finances & Pédagogie est en adaptation constante afin de répondre aux nouveaux besoins. Ces changements portent le sujet de l'éducation financière des Français sur le devant de la scène. Mobilité professionnelle, reconversion, préparation de la retraite, entrepreneuriat, banque en ligne... saisissant ces nouvelles réflexions,
Finances & Pédagogie se donne pour objectif d'amener chacun à maîtriser ces sujets en créant de nouveaux supports de formation répondant aux besoins émergents.

Les jeunes, une priorité constante

La jeunesse porte en partie ces nouvelles questions et problématiques. Un quart des jeunes interrogés par Audirep dans l'étude Caisse d'Epargne « Regards croisés sur la jeunesse » ont fait part des problèmes qu'ils rencontrent en termes de logement, de mobilité, d'insertion professionnelle ou de santé. Les accompagner dans la réalisation de leurs projets financiers est un enjeu important auquel Finances & Pédagogie répond, notamment en leur dédiant une partie de ses programmes : « apprendre la bourse », « mon ESS à l'école » en partenariat avec l'ESPER, « J'invite un banquier dans ma classe », « Le budget des apprentis » en partenariat avec BTP Banque, les missions locales, le jeu « sur la piste de Mathieu » pour les jeunes du service national universel.

En 2022, l'association a formé près de 30 000 jeunes, dont plus de 4 000 dans le cadre du service national universel. En octobre 2023, Finances & Pédagogie va encore plus loin dans son action auprès de la jeunesse. Après avoir apporté son expertise pour la réalisation de vidéos pédagogiques « Questions Cash » sur TikTok et Youtube, elle s'invite désormais dans le smartphone des étudiants et des apprentis. Avec sa nouvelle application Pilot Student, elle leur permet de préparer leur séjour d'étude à l'étranger notamment en simulant un budget pour vérifier la faisabilité du projet.

Le nouveau visage de la pédagogie financière

Comment être à l'écoute des nouveaux besoins ? Pour Finances & Pédagogie, ce sont les conseillères et conseillers de l'association en régions qui permettent de capter les signaux faibles du territoire et d'adapter les prestations proposées. Ancrés dans les territoires et au contact de tous les publics, ils sont force de proposition... à l'image de Yolande Tourneux, conseillère dans les Hauts-de-France, qui s'est formée sur la question des aidants et a proposé d'en faire une formation à part entière dans le catalogue national.
Pour incarner Finances & Pédagogie dans les antennes locales, les profils se diversifient. Directrices d'agence, assistants administratifs, chargés d'affaires personnes morales, en passant par les conseillères bancaires, se projettent dans un rôle de conseillère ou conseiller Finances & Pédagogie. C'est cette diversité qui permet d'embrasser plus de sujets, de plus en plus précis, imbriqués avec les sujets sociétaux du moment.

« Nous sommes très fiers du partenariat noué avec l'Association des Olympiens Français. C'est en formant et en accompagnant les athlètes sur les questions d'argent que nous les aiderons à gagner en sérénité et à performer dans leur sport. »

Pierre Macé, président de l'association Finances & Pédagogie, directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

Pilot Student

PILOT STUDENT

Développée avec le soutien de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, l'application « Pilot Student » a été conçue pour accompagner les jeunes dans leur désir de mobilité et répondre aux multiples questions qu'ils se posent dans l'organisation de leur voyage estudiantin. Véritable boite à outils portative, l'application apporte à chaque utilisateur de nombreuses informations et recommandations à chaque étape de leur projet. Retrouvez cette application sur l'App Store (IOS) et sur Google Play (Android).

Des partenariats d'envergure et solidaires

En 65 ans, Finances & Pédagogie a formé environ 2 millions de stagiaires, en étroite collaboration avec 6 000 partenaires locaux : associations, collectivités territoriales, entreprises, établissements éducatifs, banques, mutuelles…

Ces partenariats sont sélectionnés avec soin pour participer à la construction de projets d'envergure à résonance locale… mais également nationale. Récemment c'est avec Habitat en Région, l'opérateur d'immobilier social des Caisses d'Epargne, que l'association a tissé un partenariat pour former ses salariés aux questions d'argent afin qu'ils puissent à leur tour accompagner les locataires sur ces sujets ou, le cas échéant, les orienter vers des ateliers d'éducation budgétaire adaptés.

À travers Finances & Pédagogie, les Caisses d'Epargne réaffirment leur engagement solidaire, avec des actions concrètes et caritatives auprès des personnes dans le besoin. L'association a notamment noué des partenariats avec les Restos du Cœur, les Orphelins d'Auteuil, le Secours Catholique, le Secours Populaire et plus récemment avec la Croix Rouge Insertion. Finances & Pédagogie entend aller encore plus loin dans les mois qui viennent afin de continuer à accompagner le plus grand nombre notamment via des suivis individuels. Pour ce faire, elle recherche des bénévoles motivés et passionnés qui souhaitent s'investir sur cette mission dès 2024.

Pour en savoir plus :

Le Service Civique : solidarité et citoyenneté

Lutte contre l'isolement des seniors, contre la fracture numérique, pour la transition écologique, avec le Service Civique à Unis-Cité, les jeunes s'engagent pour répondre aux besoins de notre société, tout en préparant leur avenir. En 2022, ce sont plus de 12 000 jeunes qui ont été accompagnés

FICHE D'IDENTITÉ

Nom : Unis-Cité

Création : 1994

Mission :
Unis-Cité est l'association experte et pionnière du Service Civique des jeunes en France, partenaire privilégié de l'État et des collectivités dans le déploiement du Service Civique. À la fois militante d'un Service Civique de qualité pour tous, et d'un Service Civique Universel, elle agit chaque jour pour redonner aux jeunes, dans leurs diversités, envie et pouvoir d'agir. Elle est à ce jour présente dans plus de 122 territoires en France métropolitaine et à La Réunion.

> « Grâce à mon Service Civique, j'ai conscience qu'en tant que citoyenne, ma parole et mes actes ont de l'importance. »

Louise, 21 ans, volontaire en Service Civique

Pour Unis-Cité, le Service Civique est une étape d'engagement citoyen, mais aussi une étape d'apprentissage et de réflexion, un tremplin vers la vie citoyenne et professionnelle - dont tous les jeunes, quelles que soient leurs propres difficultés et aspirations, doivent pouvoir bénéficier. Le modèle Unis-Cité : un Service Civique en équipe, dans la diversité, pendant 6 à 12 mois ; un accompagnement mené par des professionnels dédiés ; des missions variées à impact ; un tremplin vers l'avenir pour les jeunes.

Parce qu'Unis-Cité est convaincue que tous les jeunes devraient avoir l'opportunité de pouvoir faire un Service Civique, l'association offre des missions accessibles à tous, et à l'impact fort pour l'ensemble de notre société. En agissant auprès des personnes fragiles, dépendantes et isolées, auprès d'élèves du primaire au lycée, de familles, par des actions collectives, en milieu urbain dans les quartiers prioritaires de la ville comme dans la ruralité, dans les rues, au domicile, dans la nature, dans des centaines d'associations et de structures d'accueil… les "jeunes en orange" incarnent la solidarité et la citoyenneté. Ils mettent leur énergie au service de grandes causes sociales.

Le Service Civique permet aussi aux jeunes de prendre conscience de leur pouvoir d'agir. Parce qu'il permet à des jeunes de tous milieux de vivre une expérience collective unique. Il invite les citoyens à prendre part à la construction de la société et impacte en profondeur notre cohésion sociale. Il s'agit d'une expérience qui constitue un vrai tremplin pour les jeunes qui s'engagent, notamment en leur permettant de développer des compétences transversales précieuses pour le monde professionnel.

1 200 jeunes accompagnés en 2022

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES SOLIDAIRES ENGAGÉS

Depuis 1994, plusieurs centaines d'entreprises se sont engagées aux côtés de l'association au travers de leurs directions générales, de leurs départements mécénat, de leurs directions des ressources humaines ou de leurs fondations. Ces partenaires permettent au mouvement de se développer, et de rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise. Le partenariat entre Unis-Cité et les Caisses d'Epargne est un partenariat durable et multiforme. Durable, car cela fait plus de 20 ans que les antennes locales d'Unis-Cité et les Caisses locales construisent ensemble des solutions innovantes portées par des jeunes. À titre d'exemple, en 2020, la Caisse d'Epargne Hauts de France a lancé une opération de solidarité originale : pour chaque ouverture de compte elle reversait 50 € à l'antenne Unis-Cité Hauts-de-France. Un partenariat multiforme car, au-delà du soutien financier, c'est un soutien humain qui est apporté chaque année par les collaborateurs des banques coopératives régionales dans le cadre des « Semaines de la Solidarité », sorte de semaine de Service Civique de l'entreprise organisée par Unis-Cité Solidarité Entreprises, durant laquelle des centaines de collaborateurs consacrent une journée de volontariat pour aider des associations de proximité. En 2023, et pour la 11e année consécutive, les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Loire-Centre ont prêté main forte le temps d'une journée à des associations du territoire dans différents domaines : environnement, insertion, enfance, etc. Une façon originale d'illustrer collectivement la notion d'engagement sociétal en interne.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.uniscite.fr
www.uniscite-solidarite-entreprises.fr
national@uniscite.fr
Facebook : Unis.Cite.Fan.Page
Instagram : uniscite

Construire et diffuser l'économie sociale et solidaire

Créé en 2010, le Labo de l'ESS nourrit une réflexion sur l'économie sociale et solidaire et diffuse ses enseignements pour construire un socle commun de connaissances et de pratiques. Rencontre avec Hugues Sibille, son président, qui nous livre les principaux sujets d'intérêts du think tank et les futurs enjeux de l'ESS.

BIO

Hugues Sibille est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire en France et en Europe. Après avoir été délégué interministériel, préparant la loi sur les SCIC et les dispositifs locaux d'accompagnement dédiés à l'ESS (DLA), il crée en 2002 l'Avise - une agence d'ingénierie de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social, dont il est président d'honneur. Directeur de l'ESS à la Caisse des dépôts, puis vice-président du Crédit Coopératif, président de l'Institut de développement de l'ESS (IDES), il est considéré comme une autorité en matière de financement des entreprises sociales. Auteur de plusieurs ouvrages, il est actuellement président du Labo de l'ESS, président d'honneur de la Fondation Crédit Coopératif, expert auprès de la Commission européenne et administrateur de plusieurs structures de développement de l'ESS.

FNCE En quoi consiste le rôle du Labo de l'ESS ? Pouvez-vous nous rappeler à cette occasion quelle est la définition de l'économie sociale et solidaire ?

HUGUES SIBILLE : Créé en 2010, le Labo de l'ESS est un think tank dont l'objet est, en partant des initiatives et solutions de terrain, de capitaliser et de diffuser les expériences innovantes de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nourrir la réflexion de son écosystème et de contribuer à son rayonnement dans le débat public. Le fil rouge actuel des travaux du Labo porte sur le rôle de l'ESS dans une transition écologique juste et durable.

L'ESS est avant tout un mode d'entreprendre, orienté vers des projets d'utilité sociale et écologique, avec une lucrativité limitée et une gouvernance participative, replaçant l'économie et l'entrepreneuriat, non comme une fin en soi, mais comme un moyen au service du bien commun. L'ESS vise un triangle réussi entre des valeurs, des statuts et des pratiques réelles. Elle doit tenir sa promesse qui met l'accent sur la coopération et la solidarité plus que sur la concurrence et sur la démocratie d'une gouvernance partagée. Elle regroupe ainsi des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations et des sociétés commerciales agissant pour une économie respectueuse de l'humain et de son environnement.

FNCE Quels sont les sujets qui font l'objet d'un travail particulier de la part du Labo actuellement ? Comment consulter vos travaux ?

HUGUES SIBILLE : En 2022, le Labo de l'ESS a profondément travaillé sur le rôle de l'ESS comme vecteur d'une transition écologique juste. Cette étude, publiée en février 2023, amène le think tank à explorer le champ de l'éducation populaire, thématique centrale en 2023-2024.

Le Labo de l'ESS déploie une forte activité sur la coopération territoriale. Tout d'abord, en continuant à soutenir le déploiement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), mais aussi en travaillant sur l'accompagnement et le financement des coopérations sur les territoires.

Dix ans après un premier rapport, le Labo de l'ESS a engagé un travail sur « La place de l'ESS dans l'analyse économique » en interrogeant des économistes français influents, issus des divers courants de pensée, orthodoxes et hétérodoxes. Un ouvrage a été publié en septembre 2023.

Les enseignements issus des travaux du Labo de l'ESS sont restitués à travers différents formats (écrits, audiovisuels, événementiels) afin de constituer des communs, accessibles à tous. Ces travaux sont toujours en accès libre sur le site internet et le Labo de l'ESS en favorise l'appropriation par les acteurs de terrain. Découvrez ces travaux sur www.lelabo-ess.org.

FNCE Selon vous, quels sont les enjeux auxquels va être confrontée l'ESS à l'avenir ? Quels sont les horizons auxquels il convient de s'intéresser particulièrement ?

HUGUES SIBILLE : L'ESS est, comme le reste de l'économie et de la société, confrontée à la question écologique et aux menaces que le mode de développement actuel fait peser sur la planète. Sa spécificité et sa plus-value doivent tenir dans l'articulation entre la transition écologique et l'inclusion sociale autour de l'idée de transition juste. L'ESS est confrontée à un enjeu important d'équilibre entre un nécessaire changement d'échelle de son rôle dans l'économie de demain sans pour autant se banaliser. Elle doit passer des alliances ou des partenariats avec les entreprises et secteurs qui s'impliquent dans une transition durable, sans se fondre ou disparaitre, en évitant notamment des pratiques de *social* ou de *greenwashing*.

> **« L'ESS vise un triangle réussi entre des valeurs, des statuts et des pratiques réelles. »**

Dans une société qui se digitalise, où le travail se transforme à grande vitesse, où l'intelligence artificielle gagne du terrain, l'ESS doit savoir aller vers des innovations si elles sont utiles. Cela pose la question à terme d'une articulation entre les approches de l'ESS et celle des "communs" définis par Elinor Ostrom, Nobel 2009 d'économie.

Le point positif de la dernière période est la forte poussée de l'ESS sur le plan international, avec un Plan d'action européen (2022), une déclaration à l'ONU et une recommandation ESS de l'OCDE (2023). Le Labo de l'ESS est donc fortement engagé sur le terrain européen. ●

PARCOURS CONFIANCE

Cette année, nous célébrons un anniversaire très spécial... celui de Parcours Confiance, notre dispositif de **microcrédit personnel** qui permet aux Français les plus fragiles d'obtenir un crédit. En **15 ANS**, les Caisses d'Epargne ont accompagné **57 000 personnes touchées** de près ou de loin par la pauvreté, les accidents de la vie, le chômage. Ce dispositif leur a permis de retrouver une situation financière plus stable et plus équilibrée, et surtout leur a redonné une bonne dose **DE CONFIANCE** pour se remettre sur les rails. Cet anniversaire est l'occasion de rappeler qu'il ne s'agit pas simplement d'un crédit ... Parcours Confiance, c'est aussi un accompagnement adapté.

Les Caisses d'Epargne mobilisent **45 conseillers dédiés** pour accompagner au mieux les bénéficiaires. Présents sur les territoires, ils interviennent localement grâce aux nombreux partenariats noués avec associations et collectivités. Plus de 600 en tout. Ça n'est pas rien ! Avec 173 millions d'euros engagés, nous sommes la **1re banque du microcrédit personnel** en France. Derrière ce chiffre, c'est autant de personnes qui nous font confiance pour les aider à sortir de l'exclusion financière. Et ça, vous ne pouvez pas imaginer comme **ÇA COMPTE !**

PARIS 2024 PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

CAISSE D'EPARGNE

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

*Le microcrédit est une offre de produit adaptée aux personnes fragilisées financièrement, qui n'ont pas accès aux crédits bancaires classiques. Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation : microcrédit personnel entre 300 et 8 000 €, avec un faible taux d'intérêt, dont la durée de remboursement est comprise entre 6 et 84 mois, garanti à 50 % par le Fonds de cohésion sociale, complété d'un accompagnement personnel par un travailleur social ou un bénévole. Plus d'informations sur www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/services-mieux-gerer-comptes-ocf/#anchor-microcredit

FNCE 2023. Fédération nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance. 5 rue Masseran 75007 Paris. Association régie par les dispositions des articles L. 512-85 à L. 512-105 du Code monétaire et financier, par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Siren : 429 351 208 – Code APE : 9499Z. Crédit photo : marcoverri / Adobe Stock.